

OPINION

Neutralité suisse 2.0

OPINION. La Suisse, souvent tiraillée entre sa volonté de rayonner dans le monde et la tentation de se réfugier dans un «réduit national», semble prête – espérons-le – à faire le choix de l'ouverture, écrit le député PLR genevois Alexandre de Senarclens



Conseil de sécurité de l'ONU. New York, mars 2022. — © ANGELA WEISS / AFP



Alexandre de Senarclens

Publié mardi 15 mars 2022 à 15:40
Modifié mardi 15 mars 2022 à 17:42

Dans notre pays, la neutralité est une vache sacrée. Qui serait assez téméraire pour la remettre en cause? Elle serait constitutive de ce qui fait de nous des Suisses, au plus profond de notre âme («*Dasein*»). Elle a pourtant beaucoup évolué au cours de notre histoire depuis sa reconnaissance par le traité de Paris du 20 novembre 1815. Ce début d'année 2022 apparaîtra assurément comme un tournant.

Le 28 février dernier, le Conseil fédéral a décidé de s'aligner intégralement sur la politique des sanctions économiques de l'Union européenne contre la Fédération de Russie. Si son statut d'Etat neutre lui interdit de livrer des armes ou de mettre à disposition son territoire et son espace aérien, notre gouvernement a jugé, à juste titre, que la Suisse devait clairement soutenir l'Ukraine suite à l'agression totalement injustifiée et inhumaine de la Russie en violation de toutes les normes élémentaires du droit international. Le Conseil fédéral a adopté ces mesures alors que la Russie a opposé son droit de veto au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Faire plier l'agresseur

L'objectif est de faire plier l'agresseur en le mettant au ban des nations ainsi que du commerce et de la finance internationaux. Ces sanctions constituent, avec la fourniture de matériel de guerre par certains pays, la seule arme choisie par les alliés européens et américains pour aider les Ukrainiens à gagner la guerre. Le gouvernement suisse s'inscrit ainsi dans une coalition, celle de l'Europe et des démocraties, contre un régime dictatorial, impérialiste et corrompu. Vladimir Poutine ne s'y est pas trompé et compare ces sanctions à une «déclaration de guerre». La Suisse s'est ainsi départie d'une interprétation contraignante de son concept de neutralité qui avait été, pour certains, le prétexte pour ne pas appliquer des sanctions qui pouvaient porter préjudice à son économie. Cette nouvelle doctrine, si elle devait se confirmer, resterait toutefois totalement compatible avec les conventions de La Haye de 1907 qui définissent la neutralité en droit international et leurs évolutions par le droit coutumier.

En outre, le Conseil fédéral s'apprête à revendiquer une place au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette candidature est la prolongation de l'engagement de la Suisse dans de nombreuses instances internationales dont l'OSCE, le Conseil de l'Europe ou encore le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le Conseil de sécurité est l'organe le plus important dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité

internationales. Un tel mandat n'est pas exceptionnel pour un pays neutre. L'Autriche, la Suède ou l'Irlande ont siégé à plusieurs reprises au sein de ce conseil. Ce mandat n'empêchera pas notre pays de promouvoir la paix par ses bons offices, comme l'a démontré la Suède en organisant des pourparlers de paix sur le Yémen, à Stockholm, en 2018. Au contraire, par cet engagement réaffirmé au sein de l'ONU, la Suisse pourra promouvoir plus activement encore sa politique de prévention des conflits, de médiation, de droit international, de protection des civils dans les conflits, de droits de l'homme ou les défis climatiques et migratoires. Les enjeux sont gigantesques et l'implication de la Suisse pour défendre une vision d'un monde libéral, ancré dans la raison et le progrès, sera importante tant l'émergence de la démagogie, des vérités alternatives, la remise en cause de la science ont fait florès durant ces années de pandémie. La promotion du multilatéralisme et du rôle de Genève comme plateforme mondiale du dialogue et de la paix en sera renforcée.

Assumer ses responsabilités

Il n'en demeure pas moins que cette candidature marque une importante étape qui devrait définir notre politique étrangère sur le long terme, singulièrement notre concept de neutralité. Ce statut d'Etat membre du Conseil n'aurait pas de sens si le représentant de la Suisse devait s'abstenir, sous prétexte de neutralité, chaque fois qu'il aurait à prendre parti dans les conflits portés devant cette instance. Il devra s'exprimer plus clairement sur la scène internationale que ne l'a fait le Département des affaires étrangères par le passé. La Suisse engagerait ainsi un vrai tournant dans sa politique de neutralité, plus en phase avec les réalités géostratégiques du XXI^e siècle. Elle assumerait ses responsabilités en affirmant sans détour ses valeurs de liberté, de démocratie, d'universalisme et de droits de l'homme. Cela consacrerait aussi clairement notre solidarité avec nos voisins européens et les pays occidentaux qui défendent ces mêmes valeurs. La Suisse, souvent tiraillée entre sa volonté de rayonner dans le monde et la tentation de se réfugier dans un «réduit national», semble prête – espérons-le – à faire le choix de l'ouverture.

Notre éditorial: [La neutralité des braves](#)

Les Opinions publiées par Le Temps sont issues de personnalités qui s'expriment en leur nom propre. Elles ne représentent nullement la position du Temps.